

Image not found or type unknown



Demande arriérés de charges dans copropriété

Par **Damian**, le **04/02/2010** à **13:29**

Bonjour,
J'ai acheté un bien dans une copropriété le 28/08/2009. Le syndic me demande de régler un solde de charges de Juillet 2008 à Juin 2009. A cet époque là je n'étais pas propriétaire du bien. Le syndic me dit que c'est à moi de payer et non à l'ancien propriétaire (loi SRU). Je ne suis pas d'accord de payer un solde de charges sur un bien que je n'avais pas. Comment ce fait-il que le syndic réclame en janvier 2010 un solde de charges de 2008? n'est-il pas en retard dans ces comptes?
Merci de me répondre, je suis dans le flou.